

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre, à vingt heures et 30 minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 8 décembre 2014 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : Isabelle BASLE, Julia ESCOFFET, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.

Absents : Céline GEFFRAY, Gaëtan BRARD, Solène BACHELIN

Excusés : Isabelle DUGAST, Caroline LECLERC, Pascal PETIT,

Pouvoirs :

Mme Isabelle DUGAST donne pouvoir à M. Yannick TOULOUX pour la représenter

Mme Caroline LECLERC donne pouvoir à Julia ESCOFFET pour la représenter

M. Pascal PETIT donne pouvoir à Myrtille GOUPIL pour le représenter

Secrétaire : Patrick MAILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2014.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de mandat de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
- Présentation du programme européen Leader, des fiches dispositifs Leader et du calendrier prévisionnel
- Rapport de la C.LE.T.C. et approbation des transferts de charges demandés par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
- Programme effacement des réseaux : présentation du programme et approbation des demandes de participation financière du SYDELA
- Tarifs publics pour l'année 2015
- Budget assainissement : décision modificative n°2
- Budget communal : décision modificative n°4
- Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 : avenant pour création d'un poste de coordonnateur
- Relevé de décisions
- Affaires diverses

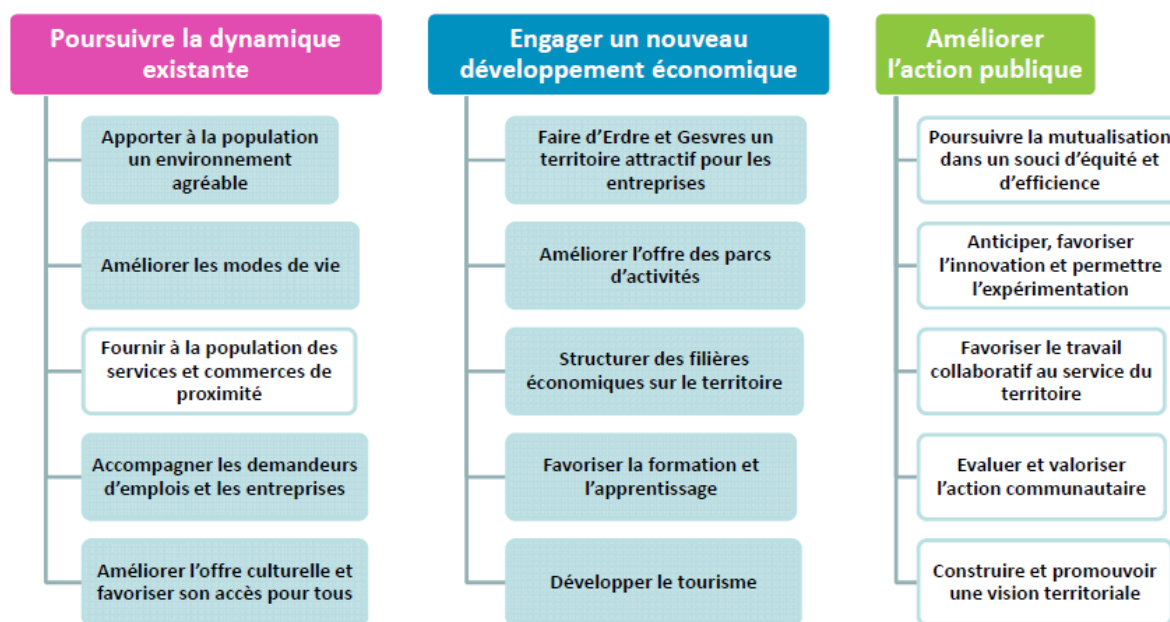
Présentation du projet de mandat de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur le Maire expose le projet de mandat 2014-2020 du territoire Erdre et Gesvres.

Les finalités du projet de mandat sont :

1. _ Le développement économique pour accroître les richesses et développer l'emploi
2. _ La mutualisation pour maîtriser les charges.

Il présente ensuite les objectifs du mandat :



Mme Isabelle BASLE estime qu'il est important de construire ce projet de mandat si les élus gardent pour objectif l'appropriation par la population d'une identité du territoire Erdre et Gesvres. Il lui semble indispensable que les élus s'investissent pour développer leur connaissance du territoire et favoriser les rencontres avec d'autres interlocuteurs (élus ou autres...) au sein des commissions communautaires.

M. Pierrick MARAIS partage l'idée qu'il est nécessaire de rencontrer d'autres élus du territoire et de travailler sur des projets partagés par l'ensemble des communes.

M. Laurent PAPIN s'inquiète de la perte du pouvoir dans les communes. Il craint que la mise en place de commissions communautaires n'engendre une inertie dans la prise de décision des conseillers municipaux. Les élus municipaux pourraient prendre une posture attentiste vis-à-vis de l'avancée des travaux engagés dans les commissions communautaires.

M. Jean-Paul NAUD précise que les membres des commissions communautaires vont dans un premier temps de s'approprier l'existant.

Pour M. Patrick MAILLARD, être membre d'une commission communautaire c'est aussi rencontrer les élus des autres communes et partager ainsi une forme de savoir-faire dans la gestion des compétences communales.

Présentation du programme européen Leader, des fiches dispositifs Leader et du calendrier prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle le programme européen Leader est géré par la Région des Pays de la Loire et qu'il associe les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Blain et Loire et Sillon.

Il représente pour ces trois communautés de communes une somme globale de 2 500 000 €. La communauté de communes de Nozay doit prochainement s'associer à ce programme.

M. le Maire procède ensuite à la présentation des 10 fiches actions du programme européen LEADER. Les projets peuvent être déposés par des collectivités, des associations ou des particuliers.

Fiche n°1

Type d'action : Structurer des filières économiques intégrant le développement durable sur le territoire

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Etudes de potentiel
- Animation de réseau
- Actions de formation
- Actions de communication
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Prestations de conseil et études de préfiguration de projets
- Aménagement, équipement ou réhabilitation de bâtiments
- Aménagement d'infrastructures

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

270 000 €

Fiche n°2

Type d'action : Développer l'animation économique du territoire et renforcer son attractivité

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Ingénierie
- Animation de réseau
- Actions de formation
- Actions de communication
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Immobilier d'entreprise

- Travaux d'amélioration de la qualité paysagère et environnementale des parcs d'activité (dans une démarche globale)

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 4 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

430 000 €

Fiche n°3

Type d'action : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, agricole et les paysages

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Ingénierie, études d'impact, observatoires
- Animation de réseaux, coordination des acteurs environnementaux
- Actions de communication et de sensibilisation à l'environnement
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Prestations de conseil et études de préfiguration de projets
- Aménagement, restauration ou mise en valeur de cours d'eau, d'espaces naturels ou d'équipements

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

250 000 €

Fiche n°4

Type d'action : Améliorer les modes de vie dans un souci de préservation de l'environnement en agissant sur la mobilité, les déchets, l'habitat et l'énergie/climat

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Animation de réseau
- Actions de formation
- Actions de communication et de sensibilisation
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Prestations de conseil et études de préfiguration de projets
- Aménagement d'équipements et de voies douces
- Rénovation thermique

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

450 000 €

Fiche n°5

Type d'action : Développer l'offre culturelle et de loisirs et favoriser son accès pour tous

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Etudes de potentiel
- Animation de réseaux, coordination des acteurs culturels
- Actions de médiation et communication
- Organisation d'évènements
- Dépenses artistiques (programmation)

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Prestations de conseil et études de préfiguration de projets
- Aménagement, construction ou réhabilitation d'équipements publics ou associatifs, dédiés au champ culturel
- Moyens matériels

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

300 000 €

Fiche n°6

Type d'action : Structurer l'offre touristique

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Etudes de potentiel
- Animation de réseaux, coordination des acteurs culturels
- Actions de communication
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Prestations de conseil et études de préfiguration de projets
- Aménagement, équipement ou réhabilitation d'équipements ou de sites touristiques

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 50 000€

Enveloppe FEADER totale

300 000 €

Fiche n°7

Type d'action : Favoriser l'accès à la formation et l'apprentissage

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Ingénierie
- Animation de réseau
- Actions qui favorisent la formation

- Actions de communication
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Actions liées à l'hébergement et à la mobilité des apprentis et stagiaires

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 15 000

Enveloppe FEADER totale

100 000 €

Fiche n°8

Type d'action : Accompagner les demandeurs d'emplois et les entreprises

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Ingénierie
- Animation de réseau
- Actions de communication
- Organisation d'évènements

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Aménagement, équipement ou réhabilitation de bâtiment en lien avec l'insertion professionnelle
- Equipements et matériels permettant de renforcer la mobilité des demandeurs d'emploi

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Seuil d'intervention du FEADER : 2 000€

Plafond d'intervention du FEADER : 15 000€

Enveloppe FEADER totale

100 000 €

Fiche n°9

Type d'action : Mettre en oeuvre des actions de coopération interterritoriale et/ou transnationale

Types de dépenses immatérielles éligibles

- non défini

Types de dépenses d'investissement éligibles

- non défini

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Enveloppe FEADER totale

30 000 €

Fiche n°10

Type d'action : Animation, suivi, gestion et évaluation du programme

Types de dépenses immatérielles éligibles

- Frais salariaux
- Frais de déplacement, de formation

- Dépenses d'organisation, logistique ou restauration liées au fonctionnement du Comité de Programmation ou aux actions de communication

- Prestations de consultants (dans le cadre de l'évaluation, de la communication)

Types de dépenses d'investissement éligibles

- Frais de communication

Intensité de l'aide publique et taux FEADER

Taux maximum de FEADER : 80% du montant de la dépense publique

Enveloppe FEADER totale

270 000 €

Rapport de la C.L.E.T.C. et approbation des transferts de charges demandés par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 novembre 2013 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) approuvant les modifications statutaires de la CCEG,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux approuvant les modifications statutaires de la CCEG,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014028-005 en date du 28 janvier 2014, portant modification des statuts de la CCEG,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC), dans sa séance du 29 octobre 2014, a rendu ses conclusions sur l'évaluation des charges nettes des compétences transférées. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLETC en date du 29 octobre 2014 tel que présenté en annexe et le calcul d'attribution de compensation (AC) provisoire 2015, hors actualisation du mécanisme « électricité », qui en découle comme suit :

Unité : €	AC 2014	charges nettes transférées		AC provisoire 2015
		Parcours d'éducat° artistique et culturel	Plan local d'Urbanisme	
Casson	77 956,00	-2 029,00	-2 606,00	73 321,00
Fay de Bretagne	26 255,00	-3 144,00	-4 038,00	19 073,00
Grandchamp des Fontaines	223 216,00	-4 672,00	-6 000,00	212 544,00
Héric	151 901,00	-5 108,00	-6 560,00	140 233,00
Les Touches	121 772,00	-2 185,00	-2 806,00	116 781,00
Nort sur Erdre	559 746,00	-7 730,00	-9 928,00	542 088,00
Notre Dame des Landes	-2 914,00	-1 900,00	-2 441,00	-7 255,00
Petit Mars	161 310,00	-3 348,00	-4 300,00	153 662,00
St Mars du Désert	100 015,00	-3 898,00	-5 006,00	91 111,00
Sucé sur Erdre	65 566,00	-6 181,00	-7 938,00	51 447,00
Treillières	798 937,00	-7 742,00	-9 942,00	781 253,00
Vigneux de Bretagne	453 405,00	-5 328,00	-6 842,00	441 235,00
Total	2 737 165,00	-53 265,00	-68 407,00	2 615 493,00

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Programme effacement des réseaux : présentation du programme et approbation des demandes de participation financière du SYDELA

La construction du Pôle Enfance Jeunesse nécessite de procéder à l'effacement des réseaux au pourtour du site retenu pour les travaux.

Les travaux d'effacement de réseaux consistent à enfouir les lignes électriques et téléphoniques pour une meilleure protection de l'environnement et une amélioration du cadre de vie.

Ces projets sont relativement coûteux car ils doivent faire l'objet d'une approche globale, prenant en compte les différents réseaux concernés : la mise en souterrain, ou la pose sur façades des réseaux électriques, est coordonnée avec la dissimulation des réseaux téléphoniques, d'éclairage public.

La rénovation du matériel d'éclairage public (luminaires, candélabres, ...) y est fréquemment intégrée.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux. A la fin du chantier, les ouvrages réalisés sont transférés à la commune de Notre-Dame-des-Landes qui en devient propriétaire et en assure l'entretien. Une aide financière de dissimulation du réseau électrique est accordée par le SYDELA.

Présentation du programme

1. Effacement de réseaux rue de Chênes

- L'effacement du réseau d'éclairage public aérien, avec la pose en souterrain d'une longueur de 254 mètres linéaires
- La fourniture et la pose de 7 points lumineux
- L'effacement du réseau téléphonique

Coût Global des travaux : 72 770.72 € TTC

Participation de la commune : 28 014.46 € TTC

2. Effacement de réseaux rue de la Poste

- L'effacement du réseau d'éclairage public aérien avec la pose en souterrain d'une longueur de 200 mètres linéaires
- La fourniture et la pose de 5 points lumineux
- L'effacement du réseau téléphonique

Coût global des travaux : 106.695.78 € TTC

Participation de la commune : 43 692.98 € TTC

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le programme des travaux d'effacement des réseaux tel que présenté en annexe,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir la dépense en section d'investissement sur l'opération n° 92 "Pôle Enfance Jeunesse".

Tarifs publics pour l'année 2015

Tarifs 2015 Restauration municipale

Mme Sophie HERAULT présente à l'assemblée l'état des dépenses liées au fonctionnement du restaurant municipal.

Elle soumet au vote les propositions des membres de la commission des affaires scolaires pour fixer les tarifs 2015 des repas.

	Tarifs 2011 - 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Proposition 2015
Repas enfants des écoles de la commune	3.30 €	3.30€	3.40 €	3.50 €
Repas pour enfants non-inscrits au restaurant	-	-	-	4.50 €
Repas pour le personnel communal Repas pour les stagiaires	3.96 €	3.96 €	4.50 €	4.60 €
Repas adulte (enseignants, parents...)	5.37 €	5.37 €	6.00 €	6.10 €
Participation « repas fourni par les parents »	1.70 €	1.70 €	1.70 €	1.72 €

Tarifs 2015 Portage des repas

	Tarifs 2011/2012/2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Prix du repas	6.50 €	6.50 €	6.50 €
Prix du repas retiré au restaurant scolaire	6.50 €	6.50 €	6.50 €
Forfait de livraison (facturé pour chaque livraison) <u>exemple</u> : 3 repas livrés le vendredi 3 repas à 6.50 € = 19.50 € 1 seul forfait livraison facturé = 1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €

Tarifs 2015 Maison des jeunes

Mme HERAULT présente à l'assemblée les propositions de la commission des affaires scolaires, enfance jeunesse.

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Prix par jour du séjour	1.5 % x QF	3 % x QF
Prix seuil minimum par jour du séjour	10 €	15 €
Prix plafond maximum par jour du séjour	37.5 €	45 €
Prix de l'atelier	0.45% x QF	0.60% x QF
Ticket boisson l'unité (vente par carnet de 10 tickets)	0.10 €	0.10 €
Adhésion annuelle	10 €	15 €

Prix du séjour/jour																					
prise en charge par la commune 50%																					
QF médian	100	300	500	700	900	1100	1300	1500	1700	1900	2000										
Tranche QF	0	200	200	399	400	599	600	799	800	999	1000	1199	1200	1399	1400	1599	1600	1799	1800	1999	2000
Nombre enfants		14	21	31	42	53	52	27	10	3	3	0									
tarif journalier coef 3%		15	15	15	21	27	33	39	45	45	45	45									

Prix de l'atelier																					
prise en charge par la commune 50%																					
QF médian	100	300	500	700	900	1100	1300	1500	1700	1900	2000										
Tranche QF	0	200	200	399	400	599	600	799	800	999	1000	1199	1200	1399	1400	1599	1600	1799	1800	1999	2000
Nombre d'enfants		14	21	31	42	53	52	27	10	3	3	0									
Prix par atelier coef 0,6%		2,5	2,5	2,5	4,2	5,4	6,6	7,8	9	10,2	11,4	12									

Mme Sophie HERAULT précise que les tarifs de l'accueil préscolaire et de l'accueil de loisirs seront revus avant le 30 juin 2015 pour une mise en application à la rentrée scolaire de septembre 2015. Les tarifs au 1^{er} janvier 2015 sont donc identiques aux tarifs de l'année 2014 pour ces deux structures.

Tarifs 2015 accueil périscolaire

Régime général	
Prix au quart d'heure	QF x 0.05 €
Coût minimum du quart d'heure	0.30 €
Coût maximum du quart d'heure	0.70 €
Autres régimes	
Prix au quart d'heure	QF x 0.0.5 + 0.13 €
Coût minimum du quart d'heure	0.43 €
Coût maximum du quart d'heure	0.83 €

Coût du goûter : 0.50 €

Tarifs 2015 accueil de loisirs

Régime général	
Prix à la ½ journée	QF x 0.70 %
Prix à la journée	QF x 1.40 %
Coût maximum de la journée	16.80 €
Autres régimes	
Prix à la ½ journée	QF x 0.70% + 2 €
Prix à la journée	QF x 1.40% + 4 € 0.83 €
Coût maximum de la journée	20.80 €

Coût du goûter : 0.50 €

Tarifs 2015 des salles municipales

M. TOULOUX propose de conserver les mêmes tarifs de location que ceux appliqués en 2014.

Année	Salle des chênes			Salle Cassiopée		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Caution dégâts particulier et associations	310 €	400 €	400 €	310 €	400 €	400 €
Caution ménage particulier et associations	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Associations communales	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Vin d'honneur	55 €	60 €	60 €	110 €	120 €	120 €
particuliers de la commune et associations extérieures	110 €	120 €	120 €	220 €	230 €	230 €
Evénement à but lucratif – exposition vente	220 €	230 €	230 €	440 €	460 €	460 €
Evénement à but caritatif	55 €	60 €	60 €	110 €	120 €	120 €
Tarif unique 2 jours pour les fêtes de fin d'année particuliers et associations	275 €	280 €	280 €	550 €	560 €	560 €
Tarif pour particuliers extérieurs à la commune	150 €	170 €	170 €	330 €	340 €	340 €

Tarifs 2015 Fourrière

	2013	2014	2015
Frais d'hébergement par nuit et par animal	20 €	25 €	30 €

Tarif 2015 Concessions

	2013	2014	2015
Inhumation ou exhumation :	48 €	51 €	54 €
Concession de terrain 15 ans :	93 €	96 €	99 €
Concession de terrain 30 ans :	171 €	174 €	177 €
Concession de terrain 50 ans :	330 €	333 €	336 €
Concession columbarium 15 ans :	253 €	255 €	258 €
Concession columbarium 30 ans :	417 €	420 €	423 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : Julia ESCOFFET et Caroline LECLERC

- **FIXE** les tarifs 2015 sus-présentés pour les services publics de la commune
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire une mise en vigueur de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

Budget assainissement : décision modificative n°2

Section exploitation

Article 6262 - frais de télécommunication : + 74.64 €

Article 022 – Dépenses imprévues : -74.64 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ADOPTE** les décisions modificatives sus-présentées
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire cette décision modificative au budget assainissement 2014.

Budget communal : décision modificative n°4

Section de fonctionnement

Dépenses

6135 – location mobilière = - 6 000.00 €

60621 – combustibles = - 2 000.00 €
64111 – rémunération principale = + 8 000.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ADOPTE** les décisions modificatives sus-présentées
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire cette décision modificative au budget communal 2014.

Relevé de décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal:

- De la signature du marché d'élagage pour un montant de 11 318.00 € TTC avec la SARL LAIRIE ARTUS de Fay-de-Bretagne (44).
- Qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées section H n° 1760,1764 et 1768 d'une superficie de 1 085 m² sise rue Beausoleil et appartenant à OPTIMMO SARL.

Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avenant pour création d'un poste de coordonnateur

La création d'un poste de coordonnateur enfance jeunesse sur la commune nécessite la signature d'un avenant au "Contrat Enfance Jeunesse 2010-2014" entre la commune de Notre-Dame-des-Landes et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

En effet, la Psej (Prestation de service enfance jeunesse) versée par la CAF fait l'objet d'une révision des droits du fait de la mise en place d'une action nouvelle : le poste de coordonnateur.

Pour cette action nouvelle, une convention est instaurée et précise dans son article 2 la formule de calcul qui détermine le montant forfaitaire plafonné et dont le montant attendu est de 6 442 €.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention ci-annexée.

Affaires diverses

Bâtiments communaux:

Une visite des bâtiments communaux est fixée le samedi 20 novembre 2014 0 9h30. Rendez-vous en mairie.

Elections cantonales

Les prochaines élections se dérouleront les 22 et 29 mars 2015. M. le Maire demande que ces dates soient d'ores et déjà réservées sur les agendas des élus.

Développement durable

Mme Myrtille GOUPIL relate la visite des composteurs rotatifs à Vigneux. Elle déplore l'état du composteur mis en place pour la récupération des déchets des services municipaux. Elle sollicite la création d'un groupe de travail pour proposer l'acquisition ou réalisation d'un nouveau composteur avec mise en place d'une gestion organisée.

Pôle Enfance Jeunesse

Un comité de suivi des travaux est mis en place avec Marie-Odile FOUCHER, Yannick TOULOUX, Pierrick MARAIS, Myrtille GOUPIL. Les réunions de chantiers sont programmées tous les jeudis matin à 9h30. Prochaine réunion le jeudi 8 janvier 2015.

Tous les élus intéressés sont invités à participer à ces réunions.

Voirie

M. Patrick MAILLARD informe l'assemblée que les travaux d'élagage ont débuté.

Rats dans le bourg

Beaucoup d'administrés se sont plaints de la présence de rats dans le bourg.

La fourniture de produits raticides nécessite la détention d'un certificat.

M. Patrick MAILLARD s'informe auprès du FDGDON pour savoir si leur organisme peut intervenir en lieu et place des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 0h00.

Solène BACHELIN	Isabelle BASLE	Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST
Julia ESCOFFET	Marie-Odile FOUCHER	Céline GEFFRAY	Myrtille GOUPIL
Sophie HERAULT	Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC	Patrick MAILLARD
Pierrick MARAIS	Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN
Pascal PETIT	Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX	